



LETTRÉ SPECIALE

N°145 du 010/03/2017 Page 1474 à

Mardi matin, l'un des Membres du Bureau Directeur de la Ligue me téléphone : « Jean-Pol, c'est quoi cette lettre que je viens de recevoir ? » Le facteur ne passant que l'après-midi dans mes Ardennes profondes, il me l'envoie par mail.

A l'intention de Mr TOURTE Jean-Pol, Président de la LMCA.

A l'intention de Mr FAIVRE Joël, 1^{er} Vice-Président de la LMCA.

A l'intention de Mr GIREAUX Michel, Vice-Président de la LMCA.

A l'intention de Mr SOT Michel, Vice-Président de la LMCA.

A l'intention de Mr GABREAUX Mickaël, Président de la commission Motocross.

Messieurs,

En tant que père d'un jeune pilote de motocross âgé de 5 ans ½, je ne comprends pas le fonctionnement des licences au sein de la LMCA.

Je me suis renseigné sur l'âge légal d'une prise de licence pour mon fils, afin qu'il puisse s'entraîner et rouler en 50 Kid. La réponse de la LMCA et celle du service licence de la FFM sont bien les mêmes : à savoir 6 ans révolus.

Or, un de vos pilotes actuels est licencié et est inscrit au championnat Kid 2017 alors qu'il me semble qu'il n'a que 5 ans ½, tout comme mon fils, mais cela ne présente apparemment aucun problème.

Il s'agit du jeune Mateï RONFLETTE, né le 27 septembre 2011, comme l'atteste l'état civil du bulletin municipal de la commune de Saint Just Sauvage en date du 2nd semestre 2011, ci-joint.

Cette information est largement vérifiable sur Internet ou sur simple demande auprès des services qualifiés. Elle est également mentionnée dans le livret de famille.

Je me demande donc, s'il s'agit d'un passe-droit au sein de la Ligue Moto Champagne-Ardenne ou d'une fausse déclaration effectuée par les parents du jeune pilote lors de la demande de licence via Internet !

Dans tous les cas, c'est anormal pour ce jeune garçon, de participer à un championnat alors qu'il n'en a pas le droit et, d'après les informations données par le service licence de la FFM, sans aucune assurance en cas d'accident. Il me paraît improbable que les parents, tous deux membres du Collège Educatif, ignorent la réglementation en matière d'accès aux licences.

Je souhaite donc que la règle s'applique à tous. La FFM m'a conseillé d'informer les dirigeants de la LMCA pour que ce dysfonctionnement soit réglé en interne : chose que je demande.

En cas de participation de ce jeune pilote au championnat Kid 2017, et ce, dès ce weekend à Sainte Ménéhould, je me verrai contraint d'en informer la FFM, par lettre recommandée, afin que le service juridique mène son enquête et aboutisse à une sanction certainement plus élevée.

D'autre part, s'il s'agit d'une fraude des parents, il en va de soi que leur légitimité au sein de la LMCA sera mise à défaut et implique une remise en question de leurs « places » au sein de la ligue.

Je ne souhaite pas être connu, pour ne pas porter atteinte indirectement à mon fils, futur pilote au sein de cette ligue, lorsqu'il sera âgé de 6 ans révolus bien entendu !

Je suivrai de près la résolution de ce dysfonctionnement, et n'hésiterai pas à en informer la FFM si rien n'est fait en interne.

Cordialement.

Ma surprise est grande. Je téléphone à Emilie, qui aussitôt reconnaît les faits. « Mon fils insistait tellement depuis des mois pour pouvoir courir. A la fin, j'ai cédé. Je sais que j'ai fait une grosse bêtise, mais elle est faite ». Je lui répond qu'il est hors de question que Matteï court avant qu'il ait l'âge requis. Elle me répond, évidemment.

Je lui transmets la lettre et là, elle entre dans une colère extrême. Non pas parce qu'on l'a attaqué, car comme tout dirigeant, elle sait qu'elle n'a pas que des amis, mais parce qu'on l'a attaqué **en se servant de son fils**. Pour elle, c'est intolérable et c'est ce qui va provoquer son débordement sur les réseaux « dits » sociaux ou elle annonce sa démission.

De plus, elle met ce message qui résume tout :

**Mes fils ma fille mon mari
c est ma vie.... tu touche
as a eux.... tu es sur de
me voir colere!!!**

Personnellement, je décide d'inscrire ce sujet en premier à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur de la Ligue qui aura lieu dans 2 semaines.

Mercredi matin, Emilie RONFLETTE écrit sur ces mêmes réseaux « dits » sociaux que suite aux événements de la veille, elle réfléchit.

Moins de 6 heures plus tard, une nouvelle lettre est adressée, via internet, à de nombreuses personnes, sauf à moi. Cette fois, le corbeau ou Zorro, comme l'on veut, s'en prend également à la Ligue et à votre serviteur.



Mr Patrick hurle

Fait le 08 mars 2017

À Recy

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier pour vous parler de mon indignation face à ce qu'il se passe au sein de la ligue Champagne Ardennes. Cette ligue était pourtant d'après moi une des dernières ligues qui pouvait se vanter d'avoir un beau plateau de jeunes pilotes allant de la 50cc à la 85cc, dans la catégorie moto cross. Mais je pense que la fin de cette époque approche à grand pas au vue de ce que je vois sur Facebook. J'ai pu voir que la présidente du collège éducatif a mis un message disant sur son compte sous le nom de « Emilie-Emy-Kids » qu'elle démissionnait de ces fonctions à l'éducatif. Cherchant à savoir les raisons de sa démission, je comprends alors la raison. Une personne aurait remarqué qu'elle avait menti sur l'âge de son fils Matéï Ronflette en disant qu'il avait 6 ans alors qu'il n'en a que 5. La raison de ce mensonge est qu'elle et son mari (membre du collège éducatif) voulaient que leur fils participe dès cette année au championnat ou aux démonstrations puisqu'ils lui ont également fait une licence en ufolep alors que l'âge l'égal est aussi de 6 ans pour l'ufolep. C'est alors que plutôt que de s'excuser de ce mensonge, celle-ci est énervée contre la personne ayant prévenue la ligue Champagne Ardennes. Pourtant c'est un fait que je trouve personnellement très grave venant de personnes qui doivent de par leurs fonctions au sein de la ligue montrer l'exemple, apporter à nos enfants les valeurs et le respect des règles qu'infligent la pratique d'un sport n'importe lequel soit-il et le respect des autres. Or c'est tout le contraire car imaginons que cet enfant eu un accident seul ou bien avec un autre enfant, les conséquences auraient été lourde car une enquête aurait été faite et ne respectant pas le règlement, l'enfant de Madame et Monsieur Ronflette n'aurait plus été couvert par l'assurance. Le pire dans cette histoire est bien que ce qu'ont fait Madame et Monsieur Ronflette est connu des membres de la ligue Champagne Ardenne puisque plusieurs personnes sont proches d'eux donc ceux-ci connaissent l'âge de l'enfant et savent qu'il n'a pas l'âge requis.

Madame Ronflette ayant démissionné de son poste de présidente hier, le mardi 7 mars 2017, je me suis dit que cette affaire était close. C'était sans compter sur les capacités de Monsieur Tourte (président de la ligue Champagne Ardenne) à étouffer cette affaire et à ma grande surprise Madame Ronflette annule sa démission. Ce cas n'est pas un cas apart puisque depuis quelques années ce personnage est digne d'un dictateur. C'est pour cela que je vous demande à vous la grande instance de la FFM de mettre une bonne fois pour toute le nez dans les affaires de la ligue champagne Ardenne, vous pourrez remarquer qu'il y a un règlement qui se pratique à la tête et au nom du pilote et favorise certains clubs à d'autres. A compter de cette affaire je pense qu'il est bon de communiquer aux pilotes qu'à chaque tricherie ou faute, ils évoquent la jurisprudence Ronflette.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sportives.

En espérant que mon courrier vous interpelle et que vous saisissez le tribunal national.

Copie : les présidents de clubs de champagne Ardennes.

Ps : merci de faire suivre à vos licenciés

Voilà, au samedi 14h, vous en savez autant que moi. Depuis mardi, une question passe en boucle dans ma tête, qui est cette personne, qui en veut autant à Emilie.

Avant de continuer, je tiens à préciser que **notre dirigeante a commis une énorme erreur**, même si j'ai appris depuis, qu'elle était loin d'être, à travers l'histoire de notre discipline et dans la France entière, un cas isolé. **Elle est la première à le reconnaître et à le regretter**, mais on ne lance pas, sans préavis, une bombe atomique pour un conflit qui aurait pu se solutionner autour d'une table.

Selon moi, c'est pour régler, un, puis des conflits personnels, que ce personnage a agi ainsi.



Que savons-nous de lui ?

1°) D'abord, que c'est un être particulièrement lâche, puisque sa première lettre n'est pas signée et que sur la 2^{ème}, le nom indiqué, Patrick HURLE à Recy dans la Marne n'existe pas.

2°) C'est un vicieux, car le jeune pilote s'est inscrit le 12 février, mais notre corbeau a attendu la dernière semaine, pour déclencher l'affaire, le 7 mars. Ceci évidemment pour faire le maximum de dégâts.

3°) C'est une personne qui écrit facilement et qui n'a pas grand-chose à faire de ses journées, puisqu'il passe son temps sur facebook et que quelques heures lui ont suffi pour rédiger une lettre volontairement agressive.

4°) Il connaît bien les rouages de la Ligue et l'organigramme de la Fédération. Il sait à qui adresser ses courriers. Et si ce n'était pas un père de coureur ?

5°) Bien qu'elle n'ait sans doute jamais rien fait pour le sport moto en Champagne, cette personne a une très haute opinion d'elle même, puisque l'emploi du « je » est omniprésent dans ses phrases. A ce propos, on peut se demander de quel droit, un illustre inconnu, qui n'ose même pas donner son nom, donne des ordres à des dirigeants élus.



6°) Et s'ils étaient deux ? C'est ce que pensent plusieurs personnes qui m'ont contactée, les 2 lettres comportant de nombreuses différences, tant dans le style que dans la mise en page.

ET MAINTENANT

Il faut être deux pour détruire, il faut être mille pour construire. Hormis cette grosse faute, je l'affirme, Emile RONFLETTE est une excellente Présidente du Collège Educatif. J'aimerais savoir si notre volatile accepterait de prendre sa place. Elle aurait pu se contenter de soutenir la carrière sportive de son mari, non, elle a choisi de donner beaucoup de son temps pour aider les jeunes et elle le fait bien. Pour elle comme pour moi, notre seul but est de servir le sport moto et la Ligue de Champagne. Nous sommes dans un sport où il n'y a rien à gagner. Ni argent, ni gloire.

Contrairement à la politique, nous n'avons pas de plan B et contrairement au foot, les bénévoles qui attendent à la porte de la Ligue ne sont pas légion. Ils sont même inexistants.

Je le répète, même Dictateur, je ne prends aucune décision seul. Ce sujet sera donc le premier que nous aborderons lors de la réunion de Comité Directeur le 24 mars prochain.

UN DERNIER MOT

A propos du terme Dictateur.

Elu à la ligue en septembre 1980, Il y a 37 ans, je me suis depuis présenté 11 fois aux élections qui se sont déroulées tous les 4 ans, sauf lors de 2 décès. A chaque fois, j'ai été élu, hormis en 1988, où un sérieux différent m'a opposé au Président CHEVILLOT. J'ai occupé presque tous les postes. Je n'ai jamais cherché les honneurs, mais face à une attaque aussi haineuse, je diffuserai prochainement la liste des postes que j'ai occupés. Pensez-vous sérieusement que les Présidents de clubs auraient voté pour un Dictateur depuis aussi longtemps et aussi régulièrement ?

CONCLUSION

Cette affaire a créé une ambiance dangereuse au sein de la Ligue. En ce qui me concerne, le plus urgent, c'est de savoir qui est l'auteur de ces boules puantes. L'année 2017 se trouve pourrie avant même d'avoir commencée. C'est un acte volontaire pour nuire à la Ligue. La diffusion d'un nom nous permettrait de balayer ce problème et de vivre une belle année 2017 en profitant pleinement du joli calendrier que nos clubs ont mis en place. C'est pour moi un objectif prioritaire.

Jean-Pol TOURTE
Président de la LMCA
jptourte@hotmail.com



L'enveloppe de la lettre



Monsieur TOURTE Jean Pol
29 rue Montigny aux Bois
08000 Charleville Mézières